RAPPORT ANNUEL 2022

Officialité interdiocésaine suisse

SCHWEIZER BISCHOFSKONFERENZ
CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES SUISSES
CONFERENZA DEI VESCOVI SVIZZERI
CONFERENZA DILS UESTGS SVIZZERS

Officialité interdiocésaine suisse

SCHWEIZER BISCHOFSKONFERENZ
CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES SUISSES
CONFERENZA DEI VESCOVI SVIZZERI
CONFERENZA DILS UESTGS SVIZZERS

L'Officialité interdiocésaine Suisse traite les appels interjetés par les parties ou par les Défenseurs du lien (de première instance) contre les décisions des instances diocésaines qui se sont prononcées pour ou contre une reconnaissance de nullité matrimoniale. Après acceptation et présentation des motifs de l'appel, l'Officialité introduit la procédure, organise les dépositions des parties et des témoins, demande l'avis des experts, instruit la cause jusqu'à sa conclusion et son jugement final. Elle répond aux demandes de conseils juridiques et offre un accompagnement pastoral. Elle est en contact avec les instances supérieures romaines. Elle est régulièrement sollicitée par des officialités étrangères de deuxième instance pour des demandes de commission rogatoire.

Dr Nicolas Betticher, official
Mgr Felix Gmür, évêque de Bâle, modérateur
Sigrid Isabelle Sandelin, notaire

Activités 2022

Le Tribunal

- 5 séances de tribunal dans l›année
- 3 commissions rogatoires pour des instances d'appel
- Régulières dépositions des parties et témoins
- Fréquentes demandes d'expertise psychologique
- Nombreux entretiens avec l'Official
- Rencontre des Officialités suisses à Berne en automne sous l'égide de l'officialité de Bâle

Causes pendantes en début d›année 2022

- 7 causes

Causes reçues en 2022

- 8 appels arrivés en cours d›année
- 12 sentences ont été rendues :
  - 8 en faveur de la nullité,
  - 3 en faveur du lien,
  - 1 levée de Vetitum.

Cause abandonnée au cours de l'année

- 0

Causes pendantes en fin d›année

- 3 causes

Conseils et avis de droit

L'Officialité offre des conseils juridiques à des personnes qui n'obtiennent pas l›ouverture de l'examen de leur mariage religieux dans leur diocèse, pour des raisons diverses

Accompagnement pastoral et juridique

- L'Officialité accompagnent les agents pastoraux divorcés qui souhaitent régulariser leur situation
- Rapport d›activité et échange avec les tribunaux supérieurs
- Statistiques pour la Signature apostolique
- Commissions rogatoires des instances d'appel
- Echanges avec la chancellerie de la Rote romaine
- Demandes de dossiers et informations après appel en troisième instance
- Requêtes diverses

Remarques :

Le tribunal a accueilli en septembre un nouveau juge en la personne de Monsieur l'abbé Waldemar Barszcz. Waldemar Barszcz a étudié la philosophie et la théologie, et a obtenu, entre autres, un doctorat en droit canonique.

Outre les multiples fonctions exercées au service du Saint-Siège, il a collaboré pendant de nombreuses années auprès de la Rote romaine dans les causes matrimoniales de langue polonaise.

Le tribunal est reconnaissant de le compter aujourd'hui parmi ses collaborateurs.

W. Barszcz s'est intégré rapidement et est apprécié des juges tout particulièrement pour ses connaissances, ses compétences et bien sûr son engagement.

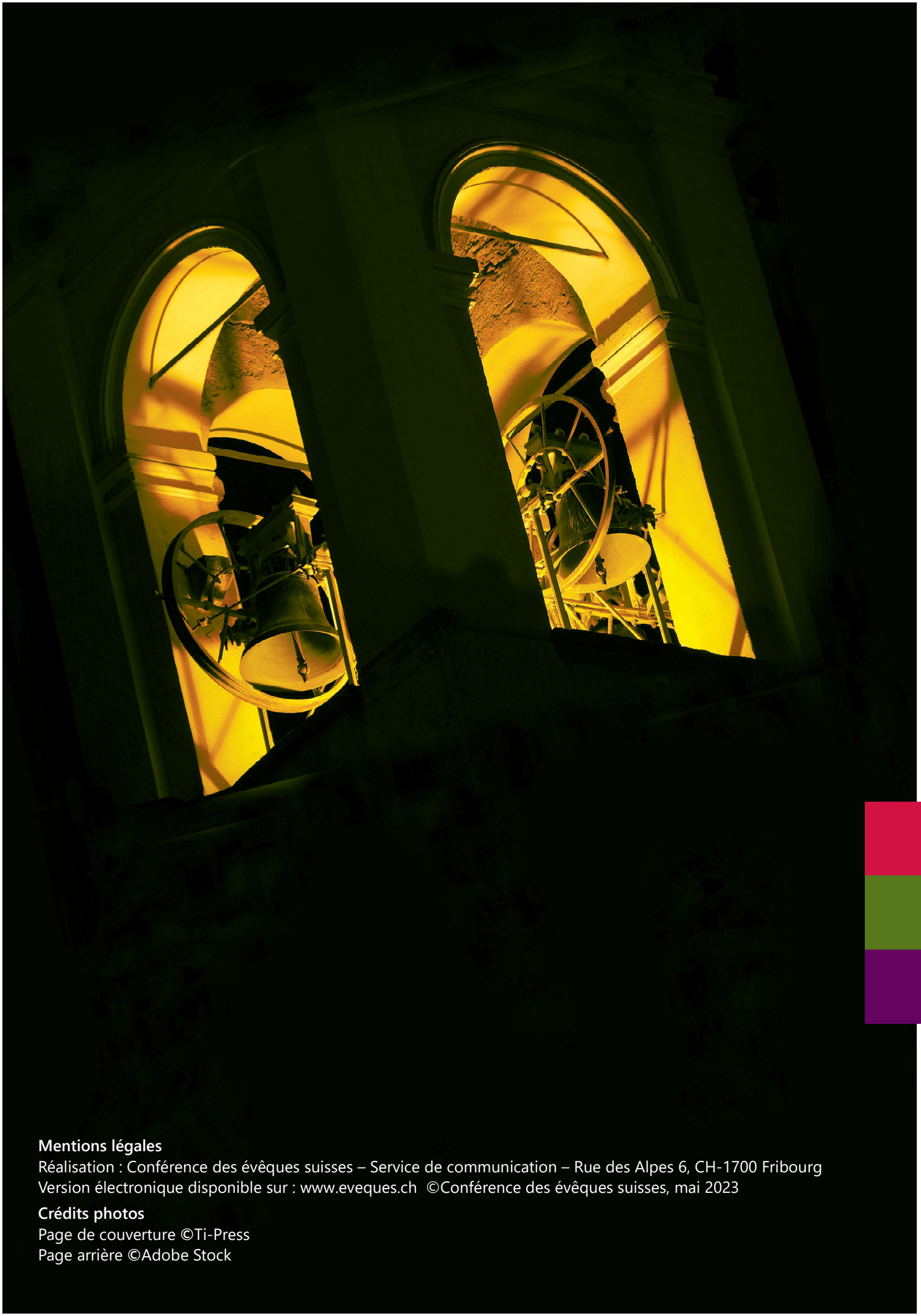

Mentions légales
Réalisation : Conférence des évêques suisses – Service de communication – Rue des Alpes 6, CH-1700 Fribourg
Version électronique disponible sur : www.eveques.ch ©Conférence des évêques suisses, mai 2023

Crédits photos
Page de couverture ©Ti-Press
Page arrière ©Adobe Stock